

# LA LETTRE DU CONSEIL

Conseil Municipal du 26 mai 2008

## CARNET

Le Conseil Municipal prend part à la peine des familles de La Biolle face à la disparition d'un de leur proche :

- Henri COSTER, ancien sapeur pompier
- Mme DURAND, maman de Martine PONCET

Mais aussi à la joie des familles qui ont célébré un mariage

- Gwenola RIOU et Sébastien FALCOZ
- Bernadette ROUQUILLE et Roger MESTRALLET
- Elodie MAGNE et Nicolas BOURDIS, fils d'Isabelle BOURDIS, Maire-Adjoint

## DISTINCTION

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a pu assister à la remise de la Légion d'Honneur à notre Collègue Isabelle BOURDIS, Professeur agrégée et Maire Adjoint de La Biolle, en raison de ses nombreux et importants services rendus à l'Enseignement Supérieur des Sciences économiques et sociales et aux Etudiants. Cette distinction honore également l'ensemble du Conseil Municipal et la population de La Biolle.

Nous adressons à Isabelle BOURDIS nos chaleureuses félicitations.

## FETE DES MERES

Certains se sont inquiétés de la disparition de la cérémonie habituelle de la fête des mères.

Face au manque de mobilisation de la population en 2007, l'ancienne municipalité avait décidé d'annuler la cérémonie organisée pour la Fête des mères en 2008. Sa reprogrammation pour 2009 sera étudiée entre les différents partenaires.

## COMPTE RENDU D'ACTIVITE DU SERVICE DES EAUX - PRESENCE DES RESPONSABLES DE VEOLIA

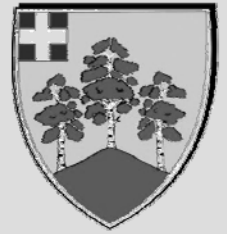
Monsieur Laurent BORREAU, directeur d'agence VEOLIA EAU et Monsieur Matthieu BOUQUET, adjoint au directeur d'agence, ont présenté le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau pour l'exercice 2007 :

- Les volumes vendus sont restés quasiment stables.
- Le rendement de réseau se maintient à 75.80%.
- 100% de conformité bactériologique sur les analyses officielles en 2007 montre une excellente qualité sanitaire de l'eau.
- Un projet de maillage entre Grésy-sur-Aix et La Biolle est à l'étude pour alimenter le bas de la Commune en complément du SIVU du Rigolet, qui permettrait un apport journalier de 50m<sup>3</sup>/jour soit la consommation de 300 habitants.

Le Conseil Municipal approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Ce rapport est tenu à la disposition du public au secrétariat de Mairie.

## La Biolle



Mairie de La Biolle  
41, Place de l'Eglise  
73410 La Biolle

Téléphone  
04 79 54 76 06

Télécopie  
04 79 54 70 04

[mairie@la-biolle.fr](mailto:mairie@la-biolle.fr)

*Votre prochain  
Conseil Municipal :  
le 30 juin 2008  
à 20h30 en mairie*

## **ACQUISITION FONCIERE AU CHEF LIEU - DELIBERATION COMPLEMENTAIRE**

Rapporteur Maurice PAGET

Il est rappelé que par délibération du 3 octobre 2007, le Conseil Municipal avait approuvé l'acquisition d'une propriété bâtie aux consorts ROUX - CHEDAL. Ce tènement est jouté d'une parcelle servant de passage à Madame DULLIN. Madame DULLIN n'ayant plus l'utilité du passage, a proposé la cession de cette parcelle à la commune pour une superficie de 24 m<sup>2</sup> en contrepartie :

- de la réalisation, par la commune, d'un muret surmonté d'un grillage de clôture entre les deux propriétés.
- de l'engagement de la commune ou d'un éventuel acquéreur du bâtiment de ne pas modifier la hauteur de sa toiture.
- de l'instauration d'une servitude de passage pour l'entretien du mur

Le Conseil Municipal accepte les conditions de cession du terrain d'assiette de la servitude et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir en l'étude de Maître Isabelle ARNOFFI-ROCHER, Notaire à Albens, étant entendu que les frais d'acte et de géomètre sont à charge de la Commune.

## **VENTE DU BATIMENT ROUX-CHEDAL**

Rapporteur Jean-Pierre GINET

Un kinésithérapeute souhaite racheter cette maison afin d'y installer un cabinet de soin et des logements.

Le Conseil Municipal accepte la vente de l'ensemble immobilier au prix de 110 000€ (évaluation des services fiscaux) auquel s'ajoute 15 000 € de remboursement de frais, sachant que les servitudes attribuées à Madame DULLIN s'imposeront à l'acquéreur.

Les frais d'acte seront à charge de l'acquéreur. Le Notaire chargé de la rédaction de l'acte sera le Notaire de l'acquéreur.

La configuration des lieux ne permettra pas, au niveau du Permis de Construire d'aménagement de respecter le nombre de places de stationnement imposé par le règlement d'urbanisme. Le Conseil Municipal accepte de concéder des places publiques pour le fonctionnement du cabinet, comme cela est fait pour l'ensemble des commerces du chef-lieu.

Par contre, pour le stationnement imposé pour la partie logement, le conseil municipal acceptera de concéder des places de stationnement public si ces logements sont mis en location, mais soumettra ce projet à la participation pour non réalisation d'aires de stationnement si ces logements sont mis en vente.

## **ACQUISITION FONCIERE AUX PLAGNES - DELIBERATION COMPLEMENTAIRE**

Rapporteur Maurice PAGET

Il est rappelé que par délibération du 3 octobre 2007, le Conseil Municipal avait approuvé l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée sous le numéro A 1846 de 91 m<sup>2</sup> au prix de 1€ le m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur GOURY Jean-Claude, en vue de la réalisation d'une citerne incendie au hameau des Plagnes. Après réalisation, il s'avère que l'emprise n'est pas suffisante. Le cabinet de Géomètre DEVUN a établi un nouveau document d'arpentage qui porte l'acquisition à 106,06 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal accepte cette acquisition de 106,06 m<sup>2</sup> à 1€ le m<sup>2</sup> et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir en l'étude de Maître Isabelle ARNOFFI-ROCHER, Notaire à Albens, étant entendu que les frais d'acte et de géomètre sont à charge de la Commune.

## DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL - ENFOUISSEMENT DES RESEAUX FRANCE TELECOM SOUS LA VOIE COMMUNALE N° 7 DU PARC.

Rapporteur Maurice PAGET

Il est rappelé au Conseil Municipal que la commune va prochainement procéder à la création d'un trottoir à proximité de l'Oratoire, entre la zone artisanale et le hameau des 4 Saisons.

Parallèlement à ces travaux, la commune envisage de réaliser des travaux d'enfouissement de réseaux téléphoniques. Les travaux consistent en la réalisation de travaux de génie civil, en la dépose des réseaux et au câblage des nouveaux réseaux.

Ces travaux d'enfouissement de réseaux seraient réalisés en coordination avec les travaux d'aménagement des trottoirs qui devraient être réalisés à l'été 2008.

Le coût de ce projet d'enfouissement de réseaux est estimé à 12 150 € HT.

Dans le cadre de ces travaux, la commune peut prétendre à une aide financière attribuée par le Conseil Général.

Le Conseil Municipal

- approuve ce projet d'enfouissement de réseaux
- sollicite auprès du Conseil Général une aide financière au taux le plus élevé pour la réalisation de ces travaux d'enfouissement de réseaux.
- acte de la volonté du Conseil d'achever les travaux mentionnés avant la fin de l'année civile
- demande l'autorisation de débiter les travaux avant l'octroi de la subvention.

## VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur Alain CADAN

Il est rappelé que lors de l'élaboration du Budget Primitif, voté en janvier 2008, le Conseil Municipal avait réservé un crédit global, sans affecter les subventions aux associations. Sur proposition de la Commission Education, Jeunesse, Associations, le Conseil Municipal attribue les subventions suivantes :

- 3 300 € - Festival du Cinéma Rural (provision qui sera versée uniquement en cas de besoin)
- 480 € - Communes solidaires pour le projet de développement en Equateur
- 500 € - Communes solidaires - au profit des paysans sans terre de l'Inde (Visite de Monsieur RAJAGOPAL)
- 170 € - Club du 3ème âge
- 90 € - Don du sang
- 5 500 € - Football club (dont 300€ pour tournois international de l'AS BEZIER Méditerranée où 2 équipes - 13 ans et 1 équipe -15 ans de La Biolle ont participé)
- 2 200 € - Sou des Ecoles pour les activités extra scolaires
- 1 100 € - La Biolle Loisirs - Chorale
- 155 € - La Biolle Loisirs - Arts plastiques
- 1 050 € - Fonds de Solidarité Logement
- 330 € - A.D.I.L. (Association Départementale d'Information sur le Logement)
- 160 € - Les Papillons Blancs
- 160 € - Téléthon
- 250 € - Association Anciens Combattants
- 100 € - Les Quatre A (Amitié, Assistance, Aiguillage, Autonome - Formation chiens guide d'Aveugles)
- 200 € - ADACA (participation pour la fresque réalisée à l'école maternelle)
- 170 € - Karaté Club Albens
- 200 € - Avenir Jeunes
- 120 € - Union gymnique d'Albens

Soit un total de 16 235 € d'aide à la vie associative

## **PLAN D'OCCUPATION DES SOLS - MODIFICATION**

Rapporteur Jean CALLOUD

Le Conseil Municipal ayant décidé de reprendre la révision du PLU lancée par l'ancienne Municipalité, il est proposé d'effectuer, dans l'attente et rapidement, une modification du règlement du POS actuel, pour répondre aux problèmes que posent un certain nombre de dispositions réglementaires.

## **ELABORATION DU PLU DE MOGNARD**

Rapporteur Jean CALLOUD

En application du Code de l'Urbanisme, la commune de Mognard sollicite la Commune de La Biolle sur sa volonté d'être ou non associée à l'élaboration de son PLU en qualité de commune voisine. Le Conseil Municipal souhaite simplement être informé du dossier de révision lorsqu'il sera finalisé.

## **PERSONNES AGEES - AIDE A DOMICILE**

Rapporteur Jean RABEYRIN

La Commission propose au Conseil Municipal de valider la démarche consistant à mettre en place une politique plus soutenue envers les personnes âgées à domicile afin de favoriser le soutien à domicile de toutes les personnes pour qui les réponses apportées aujourd'hui ne correspondent pas réellement à leurs besoins.

L'objectif du projet vise non pas à se substituer à l'existant, mais à le soutenir si besoin et à créer et impulser si rien n'existe en regard des besoins.

Tout ceci nécessite d'avoir une connaissance fine de la situation des personnes âgées concernées en les associant au maximum ainsi que leurs familles à cette connaissance partagée et aux projets à envisager

Il est entendu aussi que selon les projets, un travail sera à conduire dans le cadre de la commission intercommunale « Personnes âgées et action sociale »

## **REGLES D'INSCRIPTION A L'ECOLE**

Rapporteur Pascal CURIOZ

Compte tenu des demandes de dérogation pour l'inscription à l'Ecole de La Biolle, d'enfants domiciliés hors de notre commune, il est proposé de fixer des règles.

1 - Priorité sera donnée aux enfants domiciliés à La Biolle

2 - Les demandes de dérogation seront traitées le jour de la rentrée en fonction des places disponibles et selon les priorités suivantes :

a) enfant gardé par la famille domiciliée à La Biolle

b) enfant gardé par une assistante maternelle de La Biolle et par date de naissance